L'appareil philologique est considérable : l'introduction comporte plus de cinquante pages (p. LI-CVI) consacrées à l'établissement du texte, et les notes (à la fois en bas de page et à la fin du texte, comme souvent dans les volumes des Belles Lettres) sont abondantes et précises. Mais l'élément le plus original est l'*index criticus* (p. 467-476), où A. Grillone a regroupé l'ensemble des corrections qu'il a apportées par rapport à l'édition de Th. Mommsen et à la sienne propre en 1991. Plutôt que de reproduire le vaste matériel de cet *index criticus* ou de prétendre y faire un tri, je voudrais mettre en évidence deux variantes qui n'y sont pas incluses, mais qui sont à mes yeux significatives car elles montrent que A. Grillone n'hésite pas, parfois, à revenir au texte de Th. Mommsen contre ses propres choix de 1991 : au c. 4, *impermeabilis* plutôt qu'*irremeabilis* ; et au c. 60, *uitibus* préféré à *uicibus*. Dans cet *index criticus*, il faut aussi souligner le paragraphe (p. 470) consacré aux conjectures proposées par d'autres philologues mais non retenues par le présent éditeur ; ce paragraphe doit d'ailleurs être complété par la bibliographie consacrée aux « faits textuels » (p. 435).

Certes, aucune édition n'est jamais définitive, et il y aura toujours des discussions philologiques sur telle ou telle variante. De manière assez surprenante, alors qu'*a priori* ce n'est pas la plus importante de l'œuvre, celle qui semble avoir suscité le plus de débats ces dernières années est *perquam* (c. 6 et p. 279), conjecture d'A. Grillone là où la tradition manuscrite unanime transmet *perquaquam* ; approuvée par F. Stok dans *Exemplaria classica* 22, 2018, p. 372, cette correction a été critiquée, au contraire, par M. L. Fele dans *Classica et Christiana* 13, 2018, p. 240-241, et par Á. Cancela Cilleruelo dans *Myrtia* 34, 2019, p. 210-211 ; pour ma part, j'ai été totalement convaincu par les arguments de ces deux derniers philologues en faveur du maintien de *perquaquam*.

Certes, donc, aucune édition n'est jamais définitive… J'oserais prédire, néanmoins, que cet excellent travail fera longtemps référence.

Jacques Elfassi.

## Histoire littéraire

Giuseppe La Bua, *Cicero and Roman Education. The Reception of the Speeches and Ancient Scholarship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019 : xiii et 394 pages.

On accueillera avec le plus vif intérêt la monographie magistrale du professeur Giuseppe La Bua sur la réception des discours de Cicéron dans l'histoire de l'éducation à Rome. Car, depuis la fin de la République et les débuts de l'Empire jusqu'aux temps modernes, l'Arpinate n'a cessé d'exercer un immense pouvoir de séduction voire de fascination sur les intellectuels, et de marquer en profondeur la vie culturelle. C'est ainsi que la critique moderne et contemporaine s'est attachée à examiner la question de la réception de Cicéron comme orateur et philosophe chez les Pères de l'Église et dans l'ensemble de la littérature latine chrétienne. De même, les savants ont étudié la redécouverte et la réhabilitation du modèle cicéronien à la Renaissance, la valorisation voire l'instrumentalisation du cicéronianisme au siècle des Lumières – sans oublier l'influence de l'Arpinate sur la culture populaire des XIX^e^ et XX^e^ siècles.

Tant il est vrai que la pensée de Cicéron a eu un impact durable sur l'histoire des idées romaines et notamment sur la formation des classes dirigeantes de l'État. On ne méconnaîtra pas non plus l'effet des bouleversements historiques ni des ruptures politico-sociétales sur le *Nachleben* de Cicéron. Significatives à cet égard sont les études consacrées à l'image de Cicéron au fil des âges, et qui concluent que chaque époque a forgé sa propre représentation de l'Arpinate en fonction de ses attentes et de ses besoins.

Et de fait, la reconnaissance de l'immortalité littéraire de Cicéron, de sa survie sans fin dans la mémoire collective, conduisit à une chosification de l'homme d'État et intellectuel romain, à sa réduction au rang de figure symbolique de l'éloquence. À preuve, la place de Cicéron dans la querelle des Anciens et des Modernes qui opposait, dès le Ier siècle apr. J.-C., en matière de critique littéraire, les partisans de l'imitation créatrice aux tenants de l'innovation stylistique, et dont rend compte avec pertinence le *Dialogue des orateurs* de Tacite. Par ailleurs, des analyses récentes ont permis de recenser les jugements souvent antagonistes portés sur l'Arpinate au commencement du Principat – ainsi son éloge comme écrivain d'exception par Quintilien, et, à l'opposé, le blâme de sa conduite des affaires politiques chez Sénèque. Il reste que l'œuvre philosophique de Cicéron continua à inspirer penseurs et moralistes jusque dans l'Antiquité tardive. C'est ainsi qu'un Macrobe se plaisait à voir en lui un encyclopédiste, défenseur et illustrateur de toutes les branches sans exception du savoir humain. Pareillement, aux yeux des chrétiens, l'Arpinate passait pour un modèle d'excellence dans le domaine de l'éthique. Lactance par exemple, le *Cicero christianus*, partageait pleinement l'idéal cicéronien d'une éloquence servante de la morale. En somme, Cicéron devint, au fil du temps, le maître incontesté de l'art oratoire (Quintilien, *Inst.*, X, 1, 112). La transformation de l'Arpinate en icône de la prose latine représente à cet égard un moment fort de l'histoire de la réception de Cicéron dans l'Antiquité gréco-romaine. Si l'attitude politique du grand homme et en particulier son attachement aux valeurs républicaines à l'époque de l'Empire naissant continuait à susciter critiques et interrogations, personne en revanche ne contestait ses qualités suréminentes de parangon de l'art oratoire. Davantage. Il s'imposa dès lors comme une figure exemplaire du parfait orateur, du *uir bonus dicendi peritus*, engagé aussi bien dans la promotion des vertus morales que dans l'exaltation du pouvoir des mots, et incarnant à ce double titre les idéaux culturels de l'aristocratie romaine.

Quant à la spécificité de Cicéron dans le système éducatif romain, elle ressortit à deux approches concomitantes et complémentaires de ce maître à penser hors de pair : d'une part l'Arpinate est perçu comme un théoricien inconditionnel de la pureté du langage, de la correction grammaticale par rapport à un modèle intangible et idéal, de l'autre il passe pour un expert reconnu dans le domaine de la rhétorique – employant tous les moyens d'expression et de persuasion dont il disposait (y compris l'art de la déformation historique) à convaincre lecteurs et interlocuteurs. C'est un fait désormais bien établi que l'éducation libérale dispensée dans les écoles romaines s'appuyait largement sur l'*auctoritas* de Cicéron qui recommandait les principes du bon latin. En effet, les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, le dictionnaire encyclopédique de Nonius Marcellus, les manuels pratiques d'enseignement de la grammaire dans l'Antiquité tardive attestent l'importance de Cicéron pour l'étude stylistico-rhétorique du latin : correction de la prononciation, choix raisonné du vocabulaire, ordre judicieux des mots dans la phrase, exactitude de la morphologie et pertinence de la syntaxe constituaient les prérequis de l'apprentissage de la *Latinitas* – un impératif catégorique des élites culturelles de l'*Vrbs*. Et c'est pourquoi le portrait dressé par Quintilien de l'orateur idéal constitue une propédeutique indispensable à l'étude de la place et du rôle de l'éloquence cicéronienne dans l'éducation

libérale des Romains. De fait, ce projet pédagogique repose tout entier sur la valorisation du concept d'imitation appliqué à la formation du bon orateur. L'auteur de l'*Institution oratoire* se fonde notamment sur les discours de Cicéron pour y puiser des thèmes d'exorde, leur emprunter des techniques de manipulation de la vérité historique, intégrer l'humour dans les procédés rhétoriques et proposer des exemples d'énoncés à forte charge émotionnelle.

En conclusion, on félicitera le professeur La Bua d'avoir élargi son enquête aux travaux exégétiques sur les discours de l'Arpinate connus sous le nom de *scholia Ciceronis* – témoin le commentaire d'Asconius Pedianus aux discours de Cicéron pendant les premières années du règne de Néron (entre 54 et 57 apr. J.-C.), donc durant le *quinquennium Neronis*, le temps heureux du règne. À ce moment-là, le nom de Cicéron n'effrayait plus le pouvoir. Chacun savait que le temps de la *Libertas* était définitivement clos. L'intérêt que l'on pouvait porter à l'Arpinate n'avait plus rien de politique. La figure du grand orateur dominait un passé révolu, et on pouvait parler de lui en historien. Ce que fit Asconius, en s'employant à déchiffrer les moindres allusions et à reconstituer les circonstances et les faits.

Yves Lehmann.

Mireille Courrént, *Vitruvius auctor, l'œuvre littéraire de Vitruve et sa réception dans la littérature antique* (*I^er^-V^e^ siècles*) (Scripta Antiqua, 124) : Bordeaux, Ausonius éditions, 2019, 394 pages.

Le livre de M. Courrént a le double objectif d'analyser d'une part « les moyens mis en œuvre par Vitruve pour assurer à son texte une postérité littéraire », d'autre part « les échos réels que celui-ci a pu avoir dans la littérature de l'époque impériale » (p. 9), tout en essayant de cerner au plus près l'auteur lui-même et son projet.

L'introduction expose le paradoxe que Vitruve, qui a pu participer en 55 av. J.-C. à la construction du pont sur le Rhin rapportée par César dans la *Guerre des Gaules*, a laissé une œuvre longue et compliquée qui a traversé intacte quatre siècles sans être mentionnée par aucun auteur.

L'étude est menée en trois chapitres. Un premier est intitulé « L'ambition littéraire de Vitruve ». M. Courrént y observe que l'auteur du *De architectura* écrit non pas pour des architectes, mais pour des lecteurs cultivés. Il veut par son écrit fixer la tradition architecturale romaine et, par la forme brève et facile à retenir qu'il emploie, aider son lecteur à mémoriser les informations qu'il apporte. En outre, note-t-elle, le *De architectura*, écrit par un expert, se veut une œuvre dotée de l'*auctoritas* d'un savoir réel. M. Courrént relève les principaux aspects du travail d'écriture de Vitruve : *docere*, but même de l'ouvrage, *delectare*, pour conserver l'intérêt de son lecteur, notamment par la clarté du lexique, usage de préfaces et de différents effets stylistiques. Le chapitre se termine par une analyse détaillée, tableaux à l'appui, de la prose métrique que Vitruve mène avec virtuosité.

Un deuxième chapitre a pour titre « Questions de lexique ». Il s'agit d'une vaste enquête portant sur plus de 700 mots. Elle s'ouvre sur un premier sous-chapitre intitulé « Vitruve et le grec ». On y découvre que Vitruve ne veut pas abuser de la langue grecque, mais qu'il translittère de nombreux termes et que les mots grecs représentent 12 % du vocabulaire vitruvien. M. Courrént considère que cela est dû à la volonté de clarté et l'honnêteté intellectuelle de Vitruve. Un deuxième sous-chapitre a pour titre « Vitruve et le latin ». C'est une ample étude de ce vaste vocabulaire, groupé par catégorie du discours, faisant notamment une large part aux suffixes.

Un troisième chapitre est intitulé « La réception de Vitruve dans la littérature antique ». Il y est montré que certains auteurs ont manifestement été des lecteurs de Vitruve : César, des poètes (Horace, Ovide, Lucain, Martial), des arpenteurs, des auteurs de textes médicaux, des grammairiens et philologues. Chez les encyclopédistes, entendus au sens large (Strabon, Celse, Pline l'Ancien, Quintilien, Sénèque, Plutarque), l'influence de Vitruve est perceptible dans l'organisation du savoir qu'ils pratiquent. L'enquête s'achève sur le thème « écrire sur l'architecture après Vitruve » et porte sur Pline le Jeune, Végèce et Lucien de Samosate. Un index *inscriptionum*, un index *locorum*, un index *nominum* et un index *rerum* terminent l'ouvrage.

Gérard Freyburger.

Daniel Vallat (éd.), *Martial et l'épigramme satirique. Approches stylistiques et thématiques* (Spudasmata, 185) : Hildesheim-Zurich-New York, G. Olms Verlag, 2020, 351 pages.

Après une introduction de Daniel Vallat (p. 7-13) et des résumés en anglais des différents articles (p. 15-21), cet ouvrage rassemble treize textes, issus d'un colloque tenu à l'Université Lumière Lyon 2 en 2018.

Daniel Vallat souligne d'abord le paradoxe qu'il peut y avoir à évoquer une épigramme satirique puisqu'il s'agit de deux genres littéraires distincts, l'un d'origine grecque, l'autre latine : « une épigramme *tota nostra* ? », interroge-t-il. Il en fait un sous-genre évolutif, caractérisé par *sal* et *fel*. La première partie de l'ouvrage présente alors six articles consacrés au « Style et procédés satiriques » : y sont successivement étudiés ironie, redéfinitions, procédés d'accumulation, évocations sonores, hellénismes et usage du comparatif.

Rosario Cortés Tovar détaille ainsi dans « La función satírica de la ironía en los Epigramas de Marcial » (p. 25-46), divers types d'ironie portant sur soi ou fonctionnant par antiphrase contre autrui, que la victime se trouve dans le même texte ou un autre ; il y ajoute un art du paradoxe et de la trahison de soi involontaire.

Dans « La satire des propos de l'autre chez Martial : les épigrammes définitionnelles » (p. 47-69), Frédérique Fleck montre comment Martial redéfinit souvent les actes de ceux qu'il critique : les présents (*dona*) de Gargilianus (4, 56) ne sont que pièges (*insidiae*). Parfois Martial garde le mot prononcé par autrui pour l'appliquer à un autre : ainsi le chagrin supposé d'Athénagoras devient-il le sien quand Athénagoras ne lui fait pas de cadeau (8, 41). Il peut aussi jouer de la polysémie : ne sont-ils pas « les leurs » les poèmes (2, 20) ou cheveux (6, 12) que certains achètent ?

Dans « *Accumulatio* as a Satirical Tool in Martial's Epigrams » (p. 71-102) Nina Mindt rappelle l'usage de ce procédé dans les épigrammes grecques et latines, et l'illustre chez Martial où les répétitions de mots, parfois avec variations, aboutissent souvent à l'exagération et au grotesque.

Frédérique Biville présente ensuite « Les évocations sonores chez Martial. Dit et non-dit, réalisme et artifice » (p. 103-126). Après avoir évoqué « l'environnement sonore » de la Ville, puis d'une campagne en fait urbanisée ou du domaine suburbain du poète si petit qu'une « aile de cigale bruissante l'ombrage » (11, 18), elle en vient à certaines thématiques sonores comme « musique et chant », « voix des avocats, voix des clients ». N'y a-t-il donc aucune « voix de charme » autre que celle des enfants ? Les vieilles femmes coassent et le maître d'école hurle. Car la dégradation de la parole, sa déshumanisation résulte d'une société où elle n'est plus libre car elle a été achetée ou en danger quand un tiers écoute : elle aboutit à un message pessimiste.

Pour analyser « Il grecismo come strumento satirico nel nono libro degli epigrammi di Marziale » (p. 127-147), Valerio Petrucci fait d'abord un tableau théorique des principales qualités de l'hellénisme : descriptives, littéraires et fonctionnelles. Puis il étudie le poème 9, 47 comme exemple de la fonction satirique en suggérant que les hellénismes pourraient y cacher Epictète, expulsé de Rome peu avant la publication du livre IX de Martial.

« *Foedius nil est* ! Le comparatif, un outil satirique au service de Martial » (p. 149-179) : Daniel Vallat y travaille méthodiquement sur l'ensemble du recueil pour dénombrer d'abord un grand nombre d'épigrammes qui recourent à ce procédé : 12 % du recueil. Il souligne ensuite « les effets textuels du comparatif » : contraste, renchérissement, néant et hyperbole, complément, avant de passer aux « techniques microtextuelles et stylistiques » jouant des mots, de l'antiphrase, du paradoxe : « rien de plus moche » que Maronilla que veut épouser Gemellus, mais « elle tousse » (1, 10) ! Il étend alors sa réflexion aux « techniques macrotextuelles » : structure du livre, de l'épigramme et construction du personnage. Et sa conclusion est que le comparatif « comme outil satirique est une spécificité de Martial ».

La seconde partie du livre propose ensuite sept articles portant sur « Thèmes et constructions satiriques » (p. 183-324).

Elena Merli évoque le monde littéraire de Martial dans « Poesia, poeti, poetastri fra omaggio et comicità » (p. 183-200), ce qui l'amène à parcourir les *Apophoreta*, avant d'analyser *recitatio,* échanges de livres entre poètes, puis la poésie comme marchandise à acquérir ou don. Le regard de Martial sur la Rome de Domitien y est ironique et désenchanté.

Alfredo Mario Morelli présente alors « Martial et les voleurs au banquet (*Ep*. 8, 59 et 12, 28) : métamorphoses d'un motif entre iambe et épigramme » (p. 201-221). Il part de deux poèmes : le voleur borgne mais furieux qui vole par exemple coupes, cuillers, serviettes, capes, manteaux… et même au retour ses sandales à son *puer* (*Ep*. 8, 59) et Hermogenes, si épris de serviettes, entre autres toiles, qu'à son arrivée les marins replient les voiles et le théâtre ses bâches (12, 28) ! Martial y invite à voir le premier (*aspicis*), comme dans les épigrammes ekphrastiques. Mais le thème est aussi présent dans d'autres genres littéraires grecs et latins, sans l'insistance sur le vol des serviettes personnelles (*mappae*), plus liées aux coutumes romaines.

Dans « Le sexe normatif d'après les épigrammes satiriques de Martial » (p. 223-234), Étienne Wolff part de l'abondance des épigrammes sexuelles qui critiquent les défauts physiques ou les goûts bizarres de femmes surtout, mais aussi d'hommes, que l'âge n'arrête pas plus que le désir de se vendre, l'adultère ou l'infamie de certaines pratiques. Pires encore sont les hypocrites qui cherchent à dissimuler leurs déviations ; un message moral en résulte.

Dans « Cani, denti e maldicenza in Marziale : a proposito dei rapporti tra epigramma e satira » (p. 235-246), Alberto Canobbio compare au mordant traditionnel d'auteurs grecs et latins comme Catulle, Horace, Ovide à travers l'*Ibis,* Perse… les morsures de Martial. Sa volonté d'attaquer les vices, non les personnes, développe les principes de la satire horatienne auxquels il ajoute la *lasciuia.*

Catherine Notter analyse alors un thème classique de l'épigramme grecque : « *Ars doloris* : vrais et faux malades dans les épigrammes satiriques de Martial » (p. 257-276). Souvent victimes de leurs maux, les malades sont aussi simulateurs pour capter les testaments ou la bienveillance lors de *recitationes* où ils disent avoir mal à la gorge ! Seul Martial sera le bon médecin capable de dénoncer ces hypocrisies.

Dans « Eros, matrimonio e divorzio. Un tema satirico (e non) nel libro decimo di Marziale » (p. 277-305), Alessandro Fusi considère que l'abandon de Rome, bien-aimée *domina*, par Martial et son retour à Bilbilis sont le motif majeur de la seconde

édition du livre X en 98. Des épigrammes sur mariage et divorce en accentuent la fonction structurelle, de façon tantôt satirique, tantôt sérieuse, dans un entrelacement complexe offert au lecteur.

Claudio Buongiovanni se concentre sur « L'epigramma 10, 10 di Marziale : satira politica, società e interferenze tra generi » (p. 307-324) car elle a pour cible un consulaire et certaines formes de clientélisme. C'est ainsi pour lui plus une « satire épigrammatique » qu'une « épigramme satirique ».

Une bibliographie (p. 325-339) et un *Index auctorum* (p. 341-351) complètent cet ouvrage très intéressant qui ajoute à la qualité scientifique et internationale de ses articles le plaisir sans fin de relire Martial.

Jeanne Dion.

Dario Mantovani, *Les Juristes écrivains de la Rome antique. Les œuvres des juristes comme littérature* (Docet omnia, 3) : Paris, Les Belles Lettres, 2018, 358 pages.

Cet ouvrage important, bien étayé par l'étude des sources antiques, répond à une problématique initiale sur l'existence même d'une littérature juridique romaine (p. 17-78). Ce long préambule situe le genre dans la demande d'un public, initialement celui des juristes spécialisés (p. 30-suiv., avec une doxographie), ensuite au-delà de ce cercle restreint (p. 37-suiv.) : on a raison de souligner les éléments didactiques, comme l'historique du droit chez Gaius, sorte de préface aux XII Tables – les préfaces étant plus rares que dans la littérature technique. L'auteur insiste à juste titre sur les modalités matérielles de la transmission, *codices* ou *uolumina*, *tituli*, etc. Un des préalables est, comme pour les historiques de l'éloquence, la prosopographie liée aux « écoles » ; ce problème affleure souvent, par ex. p. 41, mais n'est pas traité systématiquement, autrement qu'à l'aune des sources. Enfin, l'insertion littéraire de la littérature juridique est bien explicitée, par rapport aux normes stylistiques, fixées par la rhétorique ; les exigences de variété, encadrées dans la théorie des *tria genera*, la quête de la précision, impliquant la lutte contre l'obscurité, voire l'archaïsme (p. 53-suiv.). Le problème est d'autant plus important que les juristes, plus peut-être que les autres techniciens (voir les *Préfaces* de Vitruve) sont facilement taxés d'ésotérisme volontaire et trompeur, destiné à créer un monopole social. Se rappeler la polémique du *Pro Murena*, un peu perdue de vue.

Le cœur de l'ouvrage est constitué par trois chapitres successifs : le juriste « philosophe » – le juriste « historien » – le juriste « enseignant ».

Le premier chapitre analyse en fait les connexions entre la culture philosophique et la science du droit, et la recherche est à juste titre centrée sur la génération cicéronienne : les politiques « orateurs » privilégiés ont des orientations philosophiques, épicuriennes, stoïciennes, voire académiques. L'enquête se situe, comme les préfaces de tous les genres techniques, dans le cadre très classique de la *contentio artium.* On appréciera la très bonne prosopographie d'Alfenus, disciple de Servius Sulpicius (p. 88-91) ; son obédience épicurienne est bien établie, et l'auteur cite à mainte reprise *Digeste*, V, 1, 76 (théorie atomiste – importante pour le problème de l'identité corporelle [cf. p. 114-suiv., « entre logique et ontologie »] ; il est un peu regrettable que l'auteur élude le problème de la théorie générative du droit du Jardin, Lucrèce, V, étant négligé. Il est curieux que le problème, très technique, de l'« identité diachronique », des juges, des causes, des jugements, très « logique », donc plus accordé au système stoïcien (p. 94-suiv.), ait fixé l'attention de l'adepte d'un système à la logique sommaire. Tout en reconnaissant la richesse des analyses, parfois un peu ésotériques, on relèvera le choix qui exclut du débat, et l'épistémologie

judiciaire (vérité et *doxa* probable), et le droit pénal, comme la philosophie de la répression : le rôle de la *uoluntas*, capital très tôt pour le préteur, dans la commission du délit, la gravité des délits et des fautes, la valeur sociale du châtiment, y compris de la peine de mort ; qu'on se rappelle la controverse entre le stoïcien rigoriste Caton et l'épicurien César en 63 ; on y disserte sur la valeur des précédents et les innovations de la législation – questions qui mènent à l'historicité du droit, et à la culture historique des juristes (chap. III), mais qui impliquent aussi une grande antinomie entre le relativisme et le rationalisme

Le chap III (p. 129-suiv.) part à juste titre de la variété sémantique du *ius,* et de la notion d'évolution, aristotélicienne ; l'évolution fonde l'opposition entre *ius naturale* et *ius ciuile* (p. 131). Il en découle une analyse diachronique du fait juridique, et la constitution d'écoles (bonne présentation de Masurius Sabinus – prolongée, p. 165, par un catalogue complet des *antiqui*, dû à Paul). Gaius lui-même (p. 134 et références, n. 13, notamment I, 2), a bien marqué la césure temporelle des XII Tables. Cf., plus bas, p. 145-146. L'auteur signale avec sagacité l'importance de Gaius, *Inst*., III, 37, sur le processus de désuétude. L'étude montre bien que les annalistes ont réintégré le fait juridique dans le passé historique et politique de Rome, l'exemple de Caelius Antipater, *iuris ualde peritus* (p. 140-suiv.), étant privilégié. Il est regrettable, mais justifié par la richesse du sujet, que des grands épisodes politiques éclairés par le droit public et les « droits primitifs » de l'individu, *perduellio, prouocatio*, etc., n'aient pu être explicités. Le Prologue de *Digeste* I, 2, constamment scruté, et avec pertinence, souligne à la fois la dimension archéologique de la culture juridique romaine, déjà relevée, et dans *Dig*. I, 2, 2, § 4, fondé sur Pomponius, le souci de dégager les origines et les progrès de la législation *exactis regibus.* Une référence s'imposerait ici à la Table Claudienne de Lyon et à certains discours politiques, tels ceux du *Catilina* sallustien. La fin du chapitre, qui n'omet pas de signaler, chez Gaius, la dimension pédagogique et « rhétorique », le souci de la clarté et la recherche d'un certain charme stylistique, sera centrée sur des problèmes capitaux de droit public, par ex. celui des *leges sumptuariae*, et les épineuses questions de droit matrimonial et familial, telle la condition évolutive de la femme, et surtout les droits testamentaires et héréditaires de l'enfant, né ou en gestation (4, p. 163-suiv. : riche exégèse de Paul, Digeste, 5.4, d'un texte situé « entre fable, biologie et histoire ») ; observons toutefois que les bizarreries de l'obstétrique et les « incertitudes de la biologie » (5, p. 170-suiv.) s'éclairent, au-delà de la casuistique des juristes, par l'état de la science antique, dont Pline, *NH*, VII – cité tardivement, p. 174-175 – recense les normes et les *miracula*.

L'important chap. IV sur le juriste « enseignant » relate (p. 185-suiv.), la naissance des manuels, et exploite judicieusement le *Satiricon* ; on rappelle les *libri iuris ciuilis* de Masurius Sabinus et le rôle des « écoles ». Suit une bonne exégèse – génétique – des *Institutes.* La dimension scolaire peut expliquer la transcription des exposés en *commentarii*, et les controverses doxographiques ont leur poids, par ex. pour la formule du préteur : retour à « l'intégrité du texte » pour les *Institutes* (p. 207-suiv.), qui alimentent un long débat exégétique (sur la *lex Papia et Iulia,*ou encore sur les « tutelles »). Il est frappant que les avatars scolaires du texte de Gaius attestent la vitalité d'une discipline désormais sortie des pensoirs. Même la loi des XII Tables (*usucapio* et distinguos sur le vol) devient matière scolaire. L'ésotérisme du *Pro Murena* est révolu. La destinée du texte de Gaius, des manuels, depuis « les œuvres didactiques ou de synthèse » jusqu'aux « pillages de Justinien » (p. 221-suiv.), fait l'objet d'un exposé historique et critique très convaincant.

La transmission de la culture juridique étant essentielle dans tout ce travail, on lira avec le plus grand intérêt l'*Appendice* I (p. 241-suiv.) sur « le paratexte dans les œuvres des juristes romains » – thème esquissé dans les considérations liminaires :

disposition *per capita*, avec « retour à la ligne » (illustré par des exemples), formule valable pour les *leges* comme pour les *decreta* ; longue étude finale des « intertitres », *tituli* et *rubricae* (par ex. p. 259-suiv.). Les *leges repetundarum* prouvent que la pratique est ancienne. Quand on ne suit pas totalement la démarche subtile de l'étude, on trouvera un appui ferme dans la synthèse de II, p. 283-suiv. : *Capita* et *tituli/rubricae*.

En conclusion, malgré quelques difficultés de lecture pour le latiniste profane, ce travail est une remarquable synthèse sur la genèse de la science juridique romaine, et sur son insertion dans l'édifice des *artes*, mal éclairée par la relative absence de Préfaces.

Jean-Marie André.

## Philosophie

Walter Nicgorski, *Cicero's Skepticism and His Recovery of Political Philosophy* : New York, Palgrave Macmillan, 2016, xviii et 283 pages.

L'ouvrage susmentionné se présente comme un essai pleinement convaincant d'interprétation de la philosophie politique de Cicéron, qui occupe, comme on sait, une place centrale dans ses écrits. De fait, l'Arpinate a été l'objet, ces dernières décennies, d'un regain d'intérêt pour ses traités politiques – notamment le *De republica* et le *De legibus*, qui adaptent la pensée grecque aux réalités de la Cité et de l'Empire.

Cicéron insiste prioritairement sur la concorde. Il comprend que l'action politique est impossible sans l'union des gens de bien et sans la recherche inlassable de la paix. Il s'efforce de montrer que cette union a des fondements sociologiques dans le peuple même de Rome ; les différentes classes sociales ont intérêt à s'entendre : c'est la *concordia ordinum*. Ainsi la philosophie fonde dans la nature des choses l'accord des vrais démocrates et des vrais aristocrates. Tous ont également besoin de paix, de vertu et de raison. Cicéron arrive à cette conclusion par deux voies : d'abord il reprend l'histoire de Rome et en dégage les exigences ; d'autre part, il aboutit au même résultat, dans ses discours, par l'analyse de la situation politique présente.

Cicéron se trouve ainsi conduit à déclarer que l'État a besoin, parfois, d'un *princeps*, d'un premier citoyen, d'un modérateur, qui exerce sur lui une autorité, sinon un pouvoir, monarchique (*De republica*, II, 51). Encore faut-il souligner la distinction entre pouvoir et *auctoritas*. Qu'il soit dictateur, consul, ou comme semble l'indiquer le *De legibus* (III, 47), censeur et gardien des mœurs et des lois, le prince cicéronien n'a pas de pouvoirs extra-légaux. Il ne domine que par son prestige moral qui le fait suivre du peuple et du sénat. Cicéron songe à son consulat, à sa lutte contre Catilina. Sa mort montrera que, pour l'immédiat, il cède à l'utopie. Mais l'histoire de l'Empire attestera la vérité profonde de sa doctrine : un prince ne peut vraiment régner que dans l'accord moral avec les citoyens. On ne peut gouverner sans instruire (cf. *De republica*, IV et V).

C'est précisément le troisième aspect original de la pensée politique de Cicéron. Il s'agit pour lui de soumettre la politique à la raison. À cet égard, il suit d'assez près les stoïciens dans leur conception du droit, ou de l'histoire. Voilà pourquoi il critique